

Année de la tortue dans le Pacifique 2006



Lancée par le **PROE (Programme Régional Océanien de l'Environnement)** qui réunit 21 pays du Pacifique, « l'année de la tortue dans le Pacifique » est une campagne ayant trois objectifs clés :

- Promouvoir la conservation des sites de ponte,
- Encourager une gestion durable des populations de tortues en renforçant la législation,
- Faciliter les partenariats à long terme pour la conservation des tortues marines.



La province Nord s'inscrit dans cette démarche océanienne avec la révision de sa réglementation et le lancement d'une campagne de sensibilisation.

Aidez nous à protéger les tortues !

- ✗ **Respectez la réglementation.**
- ✗ **Ne touchez pas les tortues** : vous pourriez les stresser ou les blesser.
- ✗ **Attention à votre chien** sur la plage : il pourrait déterrer les œufs ou tuer les jeunes tortues.
- ✗ **Évitez les lumières** trop importantes sur les plages (phares, projecteurs) : elles désorientent les tortues.
- ✗ En bateau, **restez à distance** des tortues : vous risqueriez de les blesser.
- ✗ **Ne jetez pas vos déchets** : sacs plastiques, fil de pêche ou mégots de cigarettes peuvent gêner voir tuer les tortues.
- ✗ Vous voyez ou trouvez une **tortue baguée** ? **contactez-nous.**

Soyez responsable !

Contacts Renseignements

Province Nord	☎:47.72.39	✉ dde@province-nord.nc
CIE Sud	☎:27.40.39	✉ cie@gouv.nc
CIE Nord	☎:42.34.46	✉ cie.pouembout@gouv.nc
CIE Iles	☎:45.09.10	✉ cie.iles@gouv.nc
ASNNC	☎:28.32.75	✉ asnnc@canl.nc
Aquarium de Nouméa	☎:26.27.31	
WWF NC	☎:27.50.25	✉ secretariat@wwf.nc



Réalisation : Direction du développement économique et de l'environnement, province Nord / A.Candau.

Crédits photos : ©Axel Falguier, Julien Barrault, source internet.



**La nature est notre vie :
préservons-la !**



Nos tortues

Depuis 100 millions d'années, les tortues peuplent les océans.

4 espèces fréquentent les eaux calédoniennes. 3 d'entre elles viennent pondre sur nos plages.



Tortue verte

espèce la plus consommée. Elle est donc très menacée.

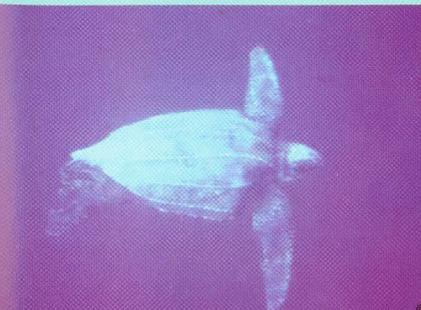


Tortue imbriquée ou tortue « bonne écaille »

Son nom est dû à l'utilisation de sa carapace en lunetterie. Elles sont une centaine en Nouvelle Calédonie.



Tortue caouanne ou tortue « grosse tête » : Il ne reste que quelques centaines d'individus.



Tortue Luth

La plus grande des tortues. On la rencontre principalement en haute mer. Elle ne pond pas en Nouvelle Calédonie.

La réglementation

Lois et accords internationaux protègent les tortues marines. La **convention internationale de Washington** interdit la commercialisation des espèces menacées de disparition.

La nouvelle réglementation de la province Nord

La pêche à la tortue marine est interdite toute l'année.

La destruction des nids, la vente d'œufs et de toute autre partie de la tortue, l'importation et l'achat sont totalement interdits.

Les demandes de dérogations pour certaines cérémonies coutumières sont possibles.

La capture d'une tortue sera désormais considérée comme un **délit**, passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 million CFP et de la saisie de la voiture et du bateau.

Les dangers

A cause des différentes menaces, 1 tortue sur 1000 parviendra à l'âge adulte.

Menaces naturelles

Prédation par les crabes et les oiseaux au moment de l'émergence (sortie du nid).

Prédation en pleine mer : poissons carnassiers comme requins, carangues.



Menaces créées par l'homme

Destruction des nids et prélèvement des œufs par l'Homme et les chiens

Dérangement lors de la ponte

Collisions

Pêche

Aménagement des plages

Pollution

Prises accidentelles (filets de pêche)

Nous avons perdu plus de la moitié de nos tortues en 50 ans. Combien restera-t-il de tortues en 2050 ?